**Cartographie des prestataires privés, sociaux et communautaires qui ont des programmes de protection sociale pour les personnes atteintes de tuberculose**

1. **MISE EN CONTEXTE**

Le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme (FM) a été créé en 2002. Le FM est responsable du financement des projets qui visent à réduire l'impact de l'une des trois maladies dans les pays prioritaires ou éligibles.

Partners In Health, en partenariat avec la TB Coalition of the Americas et avec le soutien des organisations de la société civile (OSC), des instances de coordination nationales (CCM), du ministère de la santé par le biais des programmes nationaux de lutte contre la tuberculose (PNLT), a soumis une demande de financement au Fonds mondial le 3 août 2018.

Partners In Health (PIH), a été désigné par le Fonds mondial comme le principal bénéficiaire de la subvention multi-pays pour la tuberculose dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le projet s'intitule : "Promouvoir et mettre en œuvre l'initiative ENGAGE TB par le biais de la société civile afin de réduire les obstacles à l'accès aux services de lutte contre la tuberculose pour les populations clés des pays de la région ALC" (WATCH TB).

L'objectif principal du projet est de renforcer la société civile afin de promouvoir sa participation aux stratégies nationales et régionales de lutte contre la tuberculose. Dans ce cadre, une consultation a été prévue pour le développement d'une analyse des programmes de protection sociale qui bénéficient directement ou indirectement aux personnes touchées par la tuberculose dans le pays.

**2. JUSTIFICATION**

La tuberculose reste un problème de santé publique majeur dans la région des Amériques. En 2017, l'OMS estime à 282 000 le nombre de nouveaux cas et de rechutes de tuberculose. En outre, on estime que 87 % des cas de tuberculose dans les Amériques se trouvent dans 10 pays : Brésil, Pérou, Mexique, Haïti, Colombie, Venezuela, Argentine, Bolivie, États-Unis et Équateur, et plus de la moitié des cas sont concentrés uniquement au Brésil, au Pérou et au Mexique.

Pour résoudre le problème de la tuberculose, il convient de prêter attention à une série de déterminants sociaux qui complètent les soins cliniques. Dans ce contexte, les programmes de protection sociale accessibles aux personnes touchées par la tuberculose jouent un rôle important, tant en ce qui concerne la couverture sanitaire que les soins complémentaires, en particulier dans les populations les plus vulnérables.

En ce qui concerne la tuberculose, les populations les plus vulnérables, sans limitation, comprennent : les personnes atteintes du VIH/sida, les populations migrantes, les réfugiés, les populations autochtones, les personnes vivant dans la pauvreté, les personnes privées de liberté, les enfants et les personnes âgées, les femmes, les toxicomanes par voie intraveineuse et les personnes atteintes d'autres maladies telles que le diabète. Un ensemble adéquat de programmes de protection sociale devrait contribuer à améliorer les taux de guérison des personnes atteintes de tuberculose, ainsi qu'à alléger les coûts liés au traitement de la maladie.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons une consultation qui passe en revue les programmes de protection sociale existants qui bénéficient aux personnes touchées par la tuberculose, en particulier les populations vulnérables, et qui nous montre également les lacunes au niveau des programmes et qui empêchent de fournir aux personnes touchées par la tuberculose des soins complets pour garantir un traitement réussi.

**3. OBJECTIFS**

**Objectifs généraux**

Identifier les programmes de protection sociale d'ordre public, qui bénéficient directement ou indirectement aux personnes touchées par la tuberculose, ainsi que leur voie d'accès et les lacunes existantes dans l'offre de programmes de protection sociale, afin de fournir un soutien complet aux personnes touchées par la tuberculose.

Objectifs spécifiques

a. Identifier les programmes publics de protection sociale créés au profit des personnes touchées par la tuberculose ou pouvant potentiellement inclure cette population, en précisant les critères d'éligibilité et la voie d'accès.

b. effectuer une analyse des lacunes dans l'offre de programmes de protection sociale ou des difficultés à inclure les personnes atteintes de tuberculose, en tenant compte de leurs déterminants sociaux de la tuberculose.

c. Identifier les organisations ou les réseaux de soutien qui complètent l'attention portée aux programmes de protection sociale.

**4. L’ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE**

La consultation sera effectuée en Haïti.

**5. PRODUITS**

**5.1 Produit 1 : Plan de travail**

Le plan de travail doit détailler et justifier toutes les activités à réaliser pendant la consultation, telles que : la collecte d'informations primaires et/ou secondaires, la systématisation des informations de terrain et/ou de bureau, les entretiens avec les acteurs clés, entre autres. La répartition des activités et des tâches doit être présentée.

* Méthodologie de travail de la consultation qui comprend la collecte, le traitement et l’analyse des informations.
* Ressources nécessaires au développement de la consultation.
* Le calendrier d'exécution des activités présenté dans le format Microsoft Project GANTT (ou comparable).
* La structure proposée du document final, la structure de l'annexe 1 est proposée, sans être restreinte, à cette fin.
* Il est prévu qu'avant la formulation du plan de travail, le consultant devra rencontrer à l'avance, en face à face et/ou de manière virtuelle, l'équipe clé du projet.
* Le plan, le calendrier et la méthodologie de travail doivent être élaborés, présentés et soumis pour approbation.

5.2 Livrable 2 : Document préliminaire

Le document doit être élaboré selon le schéma approuvé lors de la phase de plan de travail.

* Il devrait contenir la liste des programmes sociaux, ainsi que des détails sur les exigences, les processus, les procédures d'accès et les difficultés fréquentes d'accès pour les personnes atteintes de tuberculose.
* Il doit contenir une carte visuelle montrant les programmes aux niveaux central et régional.
* Une présentation en PPT doit également être présentée avec les informations pertinentes de l'analyse, y compris les déterminants sociaux des personnes touchées par la tuberculose.

5.3 Produit 3 : Document final

* Le document doit être conforme au schéma approuvé dans le plan de travail et doit avoir intégré les suggestions faites dans le projet.
* Le rapport devrait compléter l'analyse des lacunes des programmes sociaux existants.
* Le rapport devrait envisager d'identifier d'autres organisations et/ou réseaux de soutien pour compléter le soutien des programmes sociaux.
* Une présentation PowerPoint doit être fournie avec un résumé du document, afin de faciliter la présentation des résultats.

Note : Tous les produits doivent être livrés en version électronique et par courrier électronique à la coordination du projet.

**6. LA DURÉE ET L'ESPACE DE DÉCLARATION DES DONNÉES OBTENUES**

La livraison des produits se fera selon le calendrier suivant :

1. Plan de travail

05 jours civils à compter de l'attribution de la mission de conseil

2. Document préliminaire

21 jours civils après l'approbation du plan de travail.

3. Document final

07 jours civils après l'approbation du document préliminaire

**7. LA COORDINATION DES SERVICES ET LA CONFORMITÉ**

a) Coordination et supervision : Par le coordinateur du projet et la personne responsable du suivi et évaluation du projet OBSERVA TB de Partners in Health - Global Fund.

b) Conformité : par le coordinateur du projet Partners In Health TB Watch - Fonds mondial.

**8. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE**

Le profil suivant est requis pour le développement du service :

Professionnel titulaire d'un diplôme en sciences de la santé ou en sciences sociales. Études postuniversitaires souhaitées (au minimum au niveau des études achevées) en gestion publique, gestion de la santé, gestion sociale, gestion de projet ou dans des domaines connexes. Expérience au cours des dernières années en matière de services de conseil et/ou d’assistance technique dans des activités similaires à la présente consultation ou des activités liées à la gestion d'organisations sociales.

Connaissance démontrée, par l'expérience professionnelle, le conseil et/ou l'assistance technique, du problème de la tuberculose et de la réponse nationale contre la maladie.

Le profil demandé doit être étayé par de simples copies de certificats, diplômes, attestations, contrats, commandes et conformités ou tout autre document prouvant l'expérience du fournisseur.

Il est précisé que, outre le respect du profil et des exigences de la capacité juridique, pour la sélection de la personne physique ou de la société, un entretien avec le soumissionnaire sera mené dans le cadre de l'évaluation.

**10. DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

a. Pour participer au processus de sélection des services de consultation, le consultant doit soumettre CV (en Français et en Anglais), Carte d'identification nationale ou un document similaire, la proposition technique du service de consultation, la proposition économique, la présentation des pièces demandées dans le TDR et toute documentation qui soutient le respect des exigences légales et le profil demandé pour le service de consultation.

b. Pour participer aux processus de sélection, l'entreprise de consultation doit présenter les exigences de capacité juridique, les documents qui soutiennent la réalisation du profil demandé, la proposition technique de consultation, la proposition économique et la présentation des pièces demandées dans le TDR.

c) Si une personne étrangère est acceptée comme consultant, il faut considérer que l'impôt sur le revenu des personnes non domiciliées sera retenu.

d) Si une société étrangère est acceptée comme consultant, il faut considérer que l'impôt sur le revenu des personnes non domiciliées et l'IGV des personnes non domiciliées seront retenus.

e) Le service sera coordonné par le responsable du suivi et de l'évaluation et le coordinateur du projet TB Watch de Partners in Health - Global Fund.

f) Il est à noter qu'une fois les produits livrés aux dates indiquées, le chef du suivi et évaluation et le coordinateur du projet OBSERVA TB feront les observations pertinentes dans un délai maximum de cinq jours ouvrables à compter du jour suivant la livraison.

g) Il est précisé que la personne/entreprise/équipe sélectionnée s'engage à présenter l'enquête de toute observation faite sur les produits sans aucun coût supplémentaire, dans un délai ne dépassant pas 05 jours ouvrables à compter de la réception du retour d'information de l'équipe de coordination du projet. Cela doit se faire par la présentation d'une communication écrite par le tableau des parties de l'institution, adressée à la personne responsable du suivi et de l'évaluation et au coordinateur du projet, accompagnée du document dans sa version numérique (sur CD ou USB et envoi par courrier électronique)

h) Il est établi que, dans le cas où le prestataire de services ne livre pas les produits dans les conditions prévues au contrat, Socios En Salud Sucursal Perú, peut déduire à titre de clause pénale.

Cette sanction sera également appliquée en cas de non-respect par le consultant de la présentation des observations aux rapports.

La déduction de prix sera d'un maximum de cinquante pour cent (50%) du prix des produits et, une fois ce maximum atteint, Socios En Salud Sucursal Perú pourra envisager la résiliation du contrat.

Il est à noter que les produits peuvent faire l'objet de deux observations au maximum, à partir de la troisième observation, la pénalité sera réduite pour chaque jour de retard dans la livraison finale du produit, compté à partir du moment où il est communiqué par courrier électronique que les observations n'ont pas été levées.

i) La propriété intellectuelle des produits de conseil appartient au Fonds mondial.

**Envoyer le pli à**

L’offre est valable pour 22 jours jusqu’au 15 Septembre 2020 et peut être reçue en copie dure à l’adresse suivante : 2, rue boisrond Canal, Puits Blain 24 ou par mail à mspprecrutmentucmit@gmail.com